

Communication aux médias

Application de l'initiative sur l'immigration de masse : Swissmem salue la décision intermédiaire du Conseil fédéral

Selon le nouvel article constitutionnel (Cst. féd. art. 121a), l'application de l'initiative sur l'immigration de masse doit tenir compte des intérêts économiques globaux. Le Conseil fédéral a pris la décision préalable de gérer l'immigration des personnes venant de l'UE à l'aide d'une clause de sauvegarde. Ce faisant, il aspire à une solution consensuelle avec l'UE. Swissmem salue les deux options. Cette proposition permet de respecter la volonté du peuple concernant la limitation de l'immigration et de conserver parallèlement les accords bilatéraux déterminants pour l'économie.

L'UE est de loin le plus important débouché pour l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM). Presque 60% des exportations de la branche sont destinées à l'UE. Selon une enquête auprès de nos membres, pratiquement 80% des entreprises de l'industrie MEM considèrent les accords bilatéraux comme importants, voire indispensables. Pour l'avenir de l'industrie MEM suisse un accès illimité au marché intérieur de l'UE est déterminant.

Zurich, le 4 décembre 2015

Pour tous renseignements :

Philippe Cordonier, responsable Suisse romande
Tél.: +41 21 613 35 85 / portable + 41 79 644 46 77
E-mail: p.cordonier@swissmem.ch

Ivo Zimmermann, chef Communication
Tél.: +41 44 384 48 50 / portable : + 41 79 580 04 84
E-mail: i.zimmermann@swissmem.ch

Communication

Pfingstweidstrasse 102
Case postale
CH-8037 Zurich
Tél. +41 44 384 41 11
Fax. +41 44 384 42 42
www.swissmem.ch
presse@swissmem.ch